

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice et des libertés

**Arrêté**

**portant nomination du magistrat du parquet hors hiérarchie en charge du contrôle du traitement Cassiopée et des membres du comité pour l'assistance dudit magistrat**

**NOR : JUSB2300654U**

**Le garde des sceaux, ministre de la justice,**

Vu l'article 48-1 du code de procédure pénale plaçant le bureau d'ordre national automatisé des procédures judiciaires sous le contrôle d'un magistrat ;

Vu l'article R15-33-66-5 du même code disposant qu'il doit s'agir d'un magistrat hors hiérarchie, nommé pour 3 ans par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice et qu'il sera assisté par un comité composé de trois membres nommés dans les mêmes conditions ;

**Arrête :**

**Article 1**

Est désignée en qualité de référente pour l'application pénale Cassiopée :

Madame PIERI-GAUTHIER Françoise, procureure générale près de la cour d'appel de Nîmes.

**Article 2**

Sont désignés pour constituer le comité Cassiopée chargé d'assister le magistrat en charge du contrôle du traitement Cassiopée :

Madame Jeanne DALEAU, vice-présidente en charge de l'instruction au tribunal judiciaire de Bobigny ; Monsieur Paolo GIAMBIASI, procureur de la République près le tribunal judiciaire d'Aurillac ; Monsieur Nicolas REVELLO, juge d'instruction au tribunal judiciaire de Toulon.

**Article 3**

Monsieur le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **10 JAN. 2023**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,  
Par délégation, le directeur des services judiciaires,  
P. HUBER



